



**Christelle DUBOS**  
Secrétaire d'Etat auprès de la  
Ministre des Solidarités et de la  
Santé

**Jacqueline GOURAULT**  
Ministre de la Cohésion des  
Territoires et des Relations avec  
les Collectivités Territoriales

**Jean René LECERF**  
Président du Département du Nord

## - Communiqué de presse -

Le 19 décembre 2018,

**L'Etat et le département du Nord signent la première convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.**

Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la santé et Jean-René Lecerf, président du Conseil départemental du Nord, ont signé mardi 18 décembre la première convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Cette signature marque le coup d'envoi de la contractualisation entre l'Etat et les Départements, pilier de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté portée par le Gouvernement.

Premier département à entrer dans la contractualisation, le département du Nord bénéficiera d'un soutien prévisionnel de plus 4,2M€ en 2019, avec une évolution progressive prévue pour 2020 et 2021. Ce soutien se fait en plus des 3,8M€ accordés au département au titre du fonds d'appui aux politiques d'insertion.

La contractualisation porte sur les mesures de la stratégie pauvreté relevant du champ des compétences du département.

**Certaines mesures correspondent à des axes définis dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, sur les thèmes de l'aide sociale à l'enfance, de l'accès aux droits sociaux, de l'insertion.** À cet égard, le Nord porte notamment une ambition forte en matière d'insertion, avec pour objectif de passer sous le seuil des 100 000 foyers allocataires du RSA dès la fin de l'année 2019 (aujourd'hui : environ 110 000). Il bénéficiera d'un soutien de l'État à ce titre de 2,2M€ en 2019.

**Les autres mesures co-financées sont laissées à l'initiative du département mais poursuivent des objectifs portés par la stratégie pauvreté.** Le département Nord a ainsi retenu 7 actions qui répondent à ses besoins spécifiques et qui seront soutenues en 2019 par près d'1,5M€ de crédits de l'État :

- Ouvrir 8 maisons des parents (soutien à la parentalité).
- Développer la prévention par la PMI en allégeant les tâches techniques confiées aux services de PMI.
- Proposer à chaque jeune majeur issu de l'aide sociale à l'enfance (ASE) une mesure d'accompagnement dans et vers le logement.
- Renforcer l'intervention de la prévention spécialisée dans les collèges du sud du département pour éviter le décrochage scolaire.
- Créer 3 équipes mobiles et 3 lieux de vie dédiés à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE.
- Renforcer la coordination de l'action sociale et l'animation territoriale en s'appuyant sur les groupes sociaux éducatifs.
- Accompagner et former des bénévoles des espaces de vie social (EVS).

### **Contact presse :**

Cabinet de Madame GOURAULT : [communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr](mailto:communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr)

Cabinet de Madame DUBOS : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Cabinet de Monsieur LECERF : [audrey.vernon@lenord.fr](mailto:audrey.vernon@lenord.fr)